

Présents : Michel REYDON, François PETIT, Michel BOULANGER, Michel PELLEQUER, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Vanessa ALBARET par Denis QUINSAT ; Bernadette RABIAU par Michel REYDON ; Pascale FILLIAU par Michel PELLEQUER ; Martine SILLON par Michel BOULANGER.

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018

Approuvé à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **point n°5 : mise en route d'une démarche pour la création d'un nouveau captage (source de Miette)**

Approuvé à l'unanimité

En préambule à la séance, Madame Élodie MARTIN présente le mode d'élaboration du budget de la commune.

Ordre du jour :

1. ASA DFCI : Financement

Cette structure a connu un exercice particulièrement déficitaire en 2017. Le cap actuel difficile peut-être surmonté, mais un travail en profondeur sur les finances est indispensable. À court terme, une augmentation tarifaire de l'ordre de 10 % est prévue, ainsi qu'un appel à subvention en début d'année (de l'ordre de 60% des commandes de l'année précédente). Ces propositions seront débattues à l'assemblée générale du mois prochain.

Approuvé à l'unanimité

2. Lotissement du Prat de la Peyre : Création de budget annexe

Nous avons le projet de créer un lotissement de quelques terrains viabilisés destinés à l'habitation. Pour suivre les dispositions comptables règlementaires en vigueur, il convient de créer un budget annexe lotissement. Ce budget pourra ainsi identifier la gestion de stock des terrains aménagés et leur vente. Par ailleurs, suivant l'instruction fiscale, ce budget sera assujéti à TVA.

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe intitulé « Lotissement Prat de la Peyre » à compter du 01/04/2018 et de demander son assujettissement au Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Florac.

Approuvé à l'unanimité

3. Création d'un réseau de Chaleur avec chaufferie bois : Transfert de propriété

Concernant le projet de réseau de chaleur et sa chaufferie, le Conseil Départemental réitère son attention à ce projet et nous remercie de notre engagement pour la fourniture de l'énergie au collège à un coût identique à celui supporté par le Département sur ce bâtiment aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer tous les documents permettant de conventionner avec le département pour alimenter les bâtiments du collège grâce à notre futur réseau de chaleur.

Approuvé à l'unanimité

La commune de Vialas cédera gratuitement au Département les parcelles sur lesquelles sont implantés les bâtiments du collège, à savoir le bâtiment de l'internat (hébergement, restauration, logements de fonction) dont un découpage de la parcelle AB 148 sera nécessaire pour le projet cité de réseau de chaleur. En effet, afin de réaliser ce projet, il convient, pour la commune, de disposer d'un accès à l'arrière du bâtiment (parcelle n° AB 0148) qui engendrera un découpage spécifique de l'ancienne cour de l'école et de tout le terrain s'y accolant.

Le CD48 souhaite toutefois conserver une bande de 1.50 mètre tout au long du bâtiment qui deviendra propriété départementale. Une division parcellaire devra être faite en ce sens.

La commune de Vialas précise que cette bande de terrain devra rester circulaire, ouverte, mais sera interdite au stationnement.

La cession des parcelles de l'autre bâtiment, dit de l'externat (bâtiment d'enseignement), construit sur la parcelle AB 132, ne présente pas de difficultés particulières.

Le Conseil départemental de la Lozère confirme que les frais engendrés seront pris en charge par la collectivité départementale.

Monsieur le Maire propose d'acter, au travers d'une délibération, notre accord concernant les modalités de la régularisation foncière et de la rétrocession gratuite du collège (Sols et bâtiments) par la commune au Département de la Lozère, conformément à l'article 1.213-3 du code de l'éducation.

L'autorisation sera introduite de pouvoir intervenir, pour la mise en place de ce réseau de chaleur, dans leurs locaux et terrains rétrocédés.

Approuvé à l'unanimité

4. Foncier : Acquisition de terrain suite proposition de Jean-François MONTFAJON

Monsieur le Maire fait état de la proposition faite par un administré de vendre à la commune une petite bande de terrain supplémentaire à la régularisation d'une situation en attente de sorte qu'avec la partie goudronnée (à régulariser) le stationnement en épi de quelques véhicules soit possible.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à entrer en négociation avec le propriétaire et à signer tous les documents permettant de réaliser cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité

5. Captage : Source Milette

La démarche avait déjà été initiée dans les années 90 et en 2007, mais elle n'avait jamais été menée à terme. Il s'agit d'engager d'abord une étude de mesure de la production de la source, durant une année complète.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer tous les documents permettant de réaliser cette démarche.

Approuvé à l'unanimité

6. Avancement des projets en cours

- a) **Priorisation, négociation contrats territoriaux** : Lors de la négociation qui s'est déroulée le 8 mars à Saint Germain de Calberte, nous avons pu constater l'écart entre les montants de financement réservés par le CD48 et les subventions demandées par les communes et la

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère. Nous devons anticiper l'étape ultime en réduisant le niveau de nos demandes pour ce contrat Territorial et reporter certains chantiers pour la prochaine édition (2021-23) des Contrats Territoriaux.

Monsieur le Maire propose dès lors :

- Concernant la création de zones de stationnement : réduction de la moitié du budget prévu.
 - Scission des travaux d'AEP : réduction de la demande de subvention de moitié en priorisant les chantiers en fonction des urgences.
 - Chantier de la phase 2 du Trenze : sortir ce dossier des Contrats Territoriaux et rechercher d'autres sources de financement
 - SIL : idem
 - Idem pour le plateau sportif.
- b) **Bocard** : Les travaux de sécurisation de la maçonnerie et de préparation du sentier de découverte ont bien progressé. Le délai prévu (été 2018) pour le sentier devrait être respecté.
- c) **Mairie / Bibliothèque** : Le permis de construire a été validé par la DDT
- d) **Immeuble de l'Ancienne gendarmerie** : Hébergement trouvé pour M. NARDOU. DCE en vue
- e) **Trenze** : Le chantier de déséquipement / rééquipement des falaises a débuté il y a quelques jours. Il est rappelé à tous que la fréquentation du site est interdite pour des raisons de sécurité. L'information a déjà fait l'objet d'une large diffusion.
- f) **Point sur les demandes en cours des subventions aux associations** : La plupart des demandes sont rentrées. Il y aura un dernier rappel. Les subventions devraient être votées lors de la prochaine séance du Conseil.

7. Informations au conseil municipal

- g) **PRS (Projet Régional de Santé)** : La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a renforcé la mission d'animation territoriale conduite par les Agences régionales de Santé par le renouvellement des espaces et instances de démocratie sanitaire et la territorialisation de la politique de santé.

À cet égard, après l'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) à l'échelle de la grande région, la délimitation des territoires de démocratie sanitaire et la mise en place des Conseils Territoriaux de Santé (CTS), il convient, à présent, d'arrêter le futur Projet Régional de Santé (PRS).

Ce Projet Régional de Santé de deuxième génération a pour objet de définir les objectifs pluriannuels de l'agence régionale de santé, dans ses champs de compétence, dans une architecture plus resserrée.

En effet, il se compose d'un Cadre d'Orientation Stratégique arrêté pour 10 ans, d'un Schéma Régional de Santé unique et du Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies arrêtés pour 5 ans. Ce programme marque la volonté du législateur de porter, dans un continuum, une attention particulière à la santé des personnes en situation de grande précarité.

Le Projet Régional de Santé s'inscrit en forte cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé formalisée par Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la fin du mois de décembre 2017.

Les élus des territoires doivent se prononcer sur ce document.

Denis QUINSAT prend en charge ce dossier. Il nous demande de prendre connaissance des textes s'y réfèrent et s'il y a lieu de lui transmettre commentaires ou demande de modification. Le point sera fait lors du conseil municipal du mois de mai, avant la limite du dépôt des sujétions du territoire.

- h) **Projet d'adressage** : Celui-ci est en cours de préparation. La 1ère phase (bourg) sera présentée au prochain Conseil Municipal.
- i) **Ateliers projet centre bourg** : L'objectif est la co-construction du projet de réhabilitation du centre-bourg sur base d'un matériel important constitué en 2017 (PNC, CAUE, SupAgro, DDT, Lozère Ingénierie).
Calendrier Avril : communication.
Mai-juin : ateliers.
Juillet : restitution festive.
À partir de septembre : mise en route dossiers (budget 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10'.